

Prix du comité des femmes

À l'occasion des États généraux des femmes de 1999, le comité des femmes a créé un Prix décerné en guise de reconnaissance à une femme professionnelle du SPGQ (ou à une équipe de professionnelles) qui, dans l'exercice de ses fonctions professionnelles, a contribué significativement à la cause des femmes et à la promotion des valeurs féministes.

Le Prix du comité des femmes sera de nouveau attribué lors des États généraux des femmes le 18 novembre 2011.

La récipiendaire du Prix du comité des femmes se verra remettre une bourse en argent et un certificat sur papier parchemin ; l'*Expertise* fera état de cet honneur qui lui est décerné.

Critères d'admissibilité

- Le Prix du comité des femmes est décerné à une femme ou à une équipe de professionnelles membres du SPGQ.
- La candidate doit être d'accord avec sa mise en candidature.
- L'action, l'œuvre ou l'activité se situe dans un contexte de travail professionnel ou syndical et a des retombées positives importantes sur les conditions de vie ou de travail des femmes.
- L'action porte sur un événement marquant qui s'est déroulé au cours des trois dernières années ou sur un ensemble d'activités ou d'engagements qui méritent d'être honorés.
- Le dossier de candidature doit comprendre un texte comportant une note biographique, un historique des réalisations et leur contexte.
- Toute candidature doit être présentée par une tierce personne, à l'aide du formulaire joint à cet envoi.
- Les mises en candidature doivent parvenir au comité des femmes du SPGQ **au plus tard le 25 octobre 2011**

Sélection de la récipiendaire

- Le choix de la ou des récipiendaires est déterminé par un jury constitué par le comité des femmes.
- Les membres du jury sont tenues de garder confidentiels les renseignements reçus sur les candidatures ainsi que le nom de la ou des candidates sélectionnées.
- Le résultat des délibérations du jury demeure secret jusqu'au dévoilement du Prix.
- Le jury peut décider de ne retenir aucune des candidatures proposées : en pareil cas, il justifie son choix par écrit à la secrétaire du jury.
- La conseillère au dossier des femmes agit à titre de secrétaire du jury.



Critères de sélection

Le jury détermine son choix à partir des critères énoncés comme suit :

- respect des critères d'admissibilité,
- dossier de candidature complet et pertinent,
- action exemplaire pouvant servir de modèle,
- action soutenue et sens de la continuité,
- originalité et sens de l'innovation,
- effet des réalisations professionnelles sur le respect et la promotion des droits des femmes.

Prix du comité des femmes dans le cadre des États généraux des femmes

Formulaire d'inscription

Proposeure (personne, unité de travail ou section syndicale) :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

Candidate(s) :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

Brève description de l'action méritoire

La ou les personnes concernées sont d'accord avec la candidature

Veuillez joindre à ce formulaire un dossier de candidature contenant : curriculum vitæ, compte rendu des réalisations, historique et tous les éléments pertinents à l'analyse du dossier par le jury.

Le formulaire d'inscription et le dossier de candidature doivent parvenir **au plus tard le 25 octobre 2011** et être adressés comme suit :

*Comité des femmes
a/s Danièle Marchand
SPGQ, 7, rue Vallière
Québec (Québec) G1K 6S9*